Image not found or type unknown

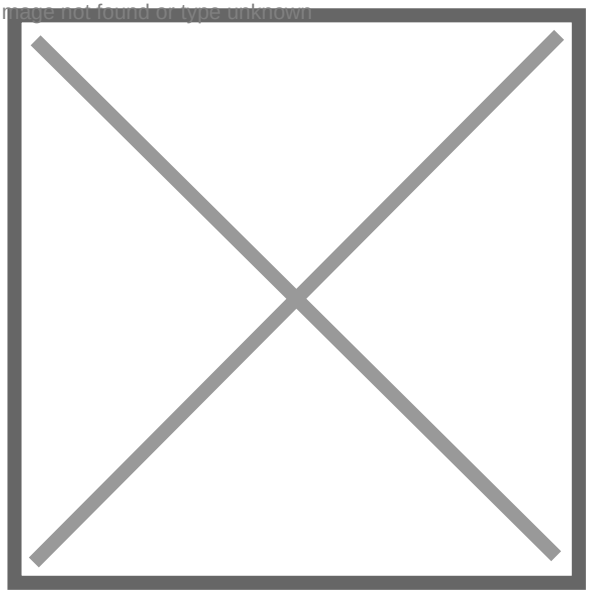

Permis étranger échangé en france

Par **yamina1241**, le **02/03/2013** à **21:28**

Bonjour,

Je suis assuré au titre de l'assurance automobile depuis 7 ans environs mais mon soucis réside sur le fait qu'au moment d'établir mon devis, j'ai précis avoir obtenu mon permis en 1997 en algérie et l'avoir échangé en préfécture en 2003, et mon assurance me l'a assuré en mettant que ma date d'obtention du permis était 2003, ce qui est faut car la mention "obbtenu en 1997 " est apposé au dos du permis et la prefecture m'avait précisé au moment ou je l'ai récupéré que l'assurance devais tenir compte de cette mention, mais l'assurance n'a jamais voulu en tenir compte; Qui a raison et qui a tort? Pourriez-vous m'éclairer s'il-vous-plait car en mettant 2003, mon assureur me fait perdre 6 année en tant que conducteur, ce qui est discriminatoire. Merci de m'éclairer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés